

Wakerton est toujours dans nos mémoires.

Prenez note que nous n'avons qu'un seul endroit pour puiser l'eau potable à Saint-Félix-de-Valois.

En 2001, le gouvernement du Québec a adopté une réglementation sévère applicable par tous les propriétaires ou gestionnaires d'aqueduc public ou privé.

En octobre 2002, le même gouvernement nous ordonne de prendre en charge la gestion d'un aqueduc privé et de plus, nous demande de le rendre conforme aux normes.

Il faut minimiser les coûts, les contribuables touchés devront en payer la note.

Nous avons dépensé 45 000 \$ pour trouver de l'eau en quantité et qualité suffisantes, avec les spécialistes. Je vous ferai grâce des détails, mais la conclusion était de se raccorder à l'aqueduc municipal Félix. Coût des travaux 1.6 million de dollars. Le secteur concerné par l'ordonnance doit payer 1.2 million. Ce qui peut représenter jusqu'à 50 000 \$ par terrain, seulement pour l'eau potable. Certains contribuables ont 2 terrains. Les citoyens sont furieux après la Municipalité. Qui a la responsabilité? La Municipalité. Aujourd'hui, ils ne sont toujours pas reliés à l'aqueduc Félix compte tenu des coûts imposants. Nous attendons une contribution gouvernementale pour diminuer la facture.

Depuis 2001, lorsque nous parlons d'infrastructure d'eau potable et des normes à respecter, les coûts sont astronomiques.

Le Canada possède environ 9 % des réserves renouvelables d'eau douce du monde entier, selon le ministère canadien de l'Environnement. Le monde entier peut nous envier. Il faut préserver cette richesse.

En 2007, nous parlons d'une voie de contournement de Saint-Félix-de-Valois.

La sablière, où passe la voie, est le KLONDIKE de Saint-Félix, si vous voulez notre mine d'OR BLEU.

Je me permets de revenir dans le temps en 1997, novembre 1997. Un accident est survenu sur le chemin Baril à Sainte-Mélanie. Ici en face, il y a la rue Principale et si nous poursuivons vers le nord-ouest, après le pont où passe la rivière l'Assomption, juste en haut de la côte à gauche, l'accident a eu lieu à cet endroit.

Le document obtenu mentionne qu'il s'agit d'un camion de produit pétrolier. Selon les dires, un véhicule a percuté le camion de la compagnie Pétroles Harnois et son contenu s'est répandu sur le sol.

La firme SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT prévoyait 6 à 8 mois pour le pompage ou la récupération pure. En ce qui a trait à la réhabilitation et les autres travaux, elle prévoyait 12 mois.

Ces activités ne se déroulent pas sur une nappe d'eau municipale.

Si l'on fait le calcul de la PRÉVISION, nous en sommes à 20 mois avant de distribuer l'eau.

Selon un document du ministère de l'Environnement, le contrôle des ouvrages et suivi post-réhabilitation a eu lieu en 2001, je ne sais pas quel mois. Donc, en réalité nous en sommes à plus de 3 ans.

Qui avait la responsabilité des travaux et qui a payé la facture ?

J'espère que s'il advenait un accident dans la zone de captation d'eau potable, sur la voie ou à proximité, il faudrait que cela bouge beaucoup plus vite. Nous avons un sable qui percole rapidement.

Dans le cadre du projet de la voie de contournement, la situation est importante et la question est simple au sujet de l'eau potable. Ce projet n'est pas le nôtre. Il est celui du MTQ. Nous n'avons pas commandé cette voie et nous n'avons pas décidé

de l'emplacement. Ce projet comporte des avantages pour Saint-Félix et des inconvénients. Il y a un inconvénient que nous serons intransigeants et il s'agit de l'EAU POTABLE.

Le MTQ décide de construire une voie à l'intérieur du périmètre de captation d'eau potable, d'accord. Mais il doit prendre aussi la responsabilité pleine et entière de son choix et non nous refiler le problème et la facture qui suivent si une situation d'urgence survient.

La responsabilité du MTQ va bien au-delà de l'emprise de la voie. Pour bien s'assurer de leur implication, nous devons signer une entente ou un protocole. Il faudra bien comprendre l'engagement du MTQ, parce qu'il ne s'agit pas seulement de payer la facture de décontamination, réhabilitation et suivi, il doit voir à donner le service à la population (ex. : distribution de l'eau, communication, etc.) et en payer aussi la facture.

Le MTQ doit prendre et comprendre cet engagement sur ces responsabilités, et là je pèse mes mots « sur ces responsabilités par la présence de la voie dans ce périmètre ». Il faut comprendre que nous devons nous poser la question suivante : « Si la voie n'était pas là, est-ce que la situation serait la même, dans une situation d'urgence ? ».

Différents ministères nous « pitchent » carrément des responsabilités que nous ne voulons pas, et surtout qu'ils ne nous donnent aucun effectif ou budget relatifs à ces responsabilités. Qui en paie la facture encore? Qui reçoit encore les désagréments?

Je crois que leur responsabilité doit être engagée envers la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et ses citoyens de A à Z.

Prenez note que le 11 juin 2007, nous avons distribué 600 000 gallons d'eau et qu'en période de pointe, soit de 18 h à 20 h 45, nous avons distribué 1050 gallons par minute. Donc, une citerne de 5000 gallons dure 5 minutes et j'ai besoin de 13 citernes à l'heure. Il ne s'agit pas de record de distribution et de plus, je n'ai pas eu d'incendie durant la même période.